




FICHE D'INSCRIPTION FORMATION COLLECTIVE OU SUR SITE

Formation sur site

Formation collective

Intitulé de la formation :

Date :

	<u>Noms</u>	<u>prénoms</u>	<u>fonctions</u>
<p>Nom et adresse de <u>l'association gestionnaire</u> :</p> <p>Tél :</p> <p>Mèl :</p> <p>Adhérent ACEPP : oui - non (rayer la mention inutile)</p> <p>Nom du lieu d'accueil (si différent de celui de l'association gestionnaire) :</p> <p>N°icom:</p> <p>ETP:</p> <p>Je soussigné(e),</p> <p>En qualité de,</p> <p>Demande l'inscription des stagiaires désignés ci-contre, et reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et les accepte.</p> <p>A</p> <p>Le</p> <p>Signature et tampon</p>	<p>Vis-à-vis de cette formation, quelles sont vos attentes ?</p> <p style="text-align: center;">À retourner à Cocagne Acepp 31 <u>Au plus tard 1 mois avant le début de la formation.</u></p>		
			

CATALOGUE FORMATION ACEPP OCCITANIE 2018

Conditions générales :

Public	Nos formations s'adressent aux professionnels et/ou bénévoles (gestionnaires, parents) du secteur de la petite enfance, qu'ils soient adhérents ou non à l'ACEPP.
Horaire, durée et lieu	De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, soit 7 heures d'amplitude pour une journée. La durée de la formation est précisée sur chaque programme. Les formations se déroulent dans des salles habilitées à recevoir du public, réservées par COCAGNE ACEPP 31 en fonction de la localisation de la formation.
Inscription	Le bulletin d'inscription doit être envoyé au plus tard 1 mois avant le démarrage de la formation ou avant la date limite indiqué sur les « Flashs Infos ».
Convention	Une fois la formation validée, la convention de formation est adressée à la structure, à signer et à retourner à COCAGNE ACEPP 31.
Convocation	Une convocation indiquant le lieu, les horaires, le plan d'accès, est adressée à la structure qui la transmet au stagiaire, accompagnée : <ul style="list-style-type: none"> ■ du règlement intérieur, ■ du programme de formation, ■ du livret d'accueil.
Annulation	L'inscription sera définitive à réception de la convention signée. En cas d'annulation par la structure 15 jours calendaires avant le début de la formation, aucun frais ne sera demandé. Si l'annulation intervient entre 14 et 7 jours, L'OF se réserve le droit de facturer 30% du coût de la formation, entre 6 et 3 jours, l'OF se réserve le droit de facturer 50% du coût de la formation, à moins de 3 jours, L'OF se réserve le droit de facturer la totalité du coût de la formation. Toute formation commencée est due en totalité. Ces règles s'appliquent exceptées pour les stagiaires en arrêt maladie sur présentation d'un justificatif. Cocagne <u>Acepp</u> 31 se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, d'annuler ou de reporter l'action de formation. Aucune indemnité ne sera versée au bénéficiaire en raison de l'annulation du fait de Cocagne <u>Acepp</u> 31.
Tarifs	Les coûts pédagogiques sont indiqués dans ce catalogue, sur chaque programme, car propres à chaque formation.
Validation de la formation	Une attestation de formation est délivrée à la fin de la formation, pour le salarié. Une facture accompagnée d'une attestation de présence à signer par le stagiaire seront adressées à l'employeur.